

<p>Date de convocation : 20/02/2023</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
---	---

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER), Colette MORIN (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (3).

Absent : (0)

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du complexe sportif : demande de subvention FEDER.**

**DCM 20230223-5**

Monsieur Le Maire indique que la Commune souhaite répondre à l'appel à projet lancé par le FEDER (Europe) concernant « l'accompagnement des territoires fragiles non urbains ».

Il est proposé de présenter le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
TRAVAUX	803 787.67 €	FEDER	482 272.60 €	60.00%
		DETR	160 757.53 €	20.00%
		AUTOFINANCEMENT	160 757.54 €	20.00%
TOTAL	803 787.67 €	TOTAL	803 787.67 €	100.00%

**AR Prefecture**

043-214300873-20230223-DCM20230223\_5-DE  
Reçu le 24/02/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet travaux de réhabilitation du complexe sportif ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite du FEDER une subvention la plus élevée possible au titre de l'appel à projet lancé par le FEDER (Europe) concernant « l'accompagnement des territoires fragiles non urbains » pour financer ce projet ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites aux Budgets Primitifs 2023-2024 ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



**AR Prefecture**

043-214300873-20230223-DCM20230223\_5-DE  
Reçu le 24/02/2023